

merais dire un mot sur cet amendement parce que je représente une circonscription où l'on pratique l'élevage des bestiaux à grande échelle. D'autre part, c'est une région qui a une expérience spéciale des lois sur la commercialisation, étant donné que l'industrie fruitière de la Colombie-Britannique est soumise depuis 30 ou 35 ans à une législation de ce genre.

Pendant ce temps, mes mandants ont appris beaucoup de choses dans ce domaine. L'application de cette législation n'a pas toujours remporté un succès complet, mais elle a permis une commercialisation ordonnée qui, de façon générale et dans l'ensemble, a été profitable aux pomiculteurs de la Colombie-Britannique. Je crois que les consommateurs canadiens en ont aussi profité parce qu'on leur a offert un produit de haute qualité dans les meilleures conditions possibles.

Ce produit a été vendu dans des conditions favorables dans tout le Canada et dans le monde, parce que les pomiculteurs ont pu organiser leurs ventes de façon ordonnée, ce que les producteurs individuels n'auraient jamais pu faire.

Cependant, je me suis inquiété de l'inclusion du bétail dans ce bill après que de nombreux éleveurs de ma région m'eurent fait part de leurs craintes. Après avoir examiné les dispositions du bill, il est évident, pour moi, que ces craintes ne sont pas réellement fondées. Je vois difficilement comment on pourrait incorporer, malgré eux, les producteurs de bétail dans quelque programme de commercialisation.

Il faudra franchir bien des étapes et remplir bien des formalités avant qu'un groupe déterminé de producteurs canadiens soit en mesure d'imposer leurs vues à l'ensemble des producteurs du Canada. Je pense qu'il suffit de songer aux étapes qui devront être franchies, telles que les audiences, les votes, l'approbation des provinces en question, l'approbation de l'office et l'approbation du Parlement, pour se rendre compte qu'il est inconcevable que toutes ces étapes pourraient être franchies alors qu'un nombre important de producteurs seraient hostiles à leur inclusion aux termes des dispositions de ce projet de loi qui concernent le bétail et les autres produits susceptibles de relever de ces dispositions par la suite.

J'ai un peu peur que les formalités et les contrôles ne soient trop rigides et que lorsque certains producteurs désireront adhérer aux dispositions du bill, il leur soit impossible de profiter des avantages du bill à cause de la longueur et de la difficulté des démarches à accomplir. Je suis donc convaincu que les éleveurs du Canada et de ma région sont largement protégés pour cette raison et, en toute conscience, je crois pouvoir appuyer ce bill, surtout dans sa forme modifiée.

On a suggéré au cours de ce débat que le bill ne réglerait pas les problèmes agricoles du Canada. Je suis le premier à le reconnaître. Aucun bill ne pourrait résoudre tous les problèmes agricoles du Canada. Mais je rejette catégoriquement l'allégation faite à la Chambre selon laquelle la politique du gouvernement consiste à chasser les agriculteurs de leurs exploitations. Cela a été dit et répété, et je déclare que c'est faux.

Le gouvernement a comme politique d'encourager les cultivateurs à continuer d'exploiter leur terre et de les aider s'ils doivent absolument abandonner l'agriculture à cause de la conjoncture économique. Des mesures comme

l'assurance-crédit agricole, l'assurance-récolte et les programmes que vient d'annoncer le ministre de l'Agriculture (M. Olson), visent à permettre aux cultivateurs de continuer l'exploitation. Malgré toutes ces mesures, je crains que la conjoncture économique tant au Canada que dans le monde dans le domaine de l'agriculture ne soit pas de nature à encourager les petits cultivateurs à rester à la ferme.

J'espère qu'on étudiera sous peu—il a déjà été question à plusieurs reprises de revenu annuel garanti—la possibilité d'introduire cette notion dans les mesures destinées à aider les petites exploitations au Canada. Les fermes familiales sont une valeur sociale. Elles sont le refuge de ceux qui rejettent l'exode à la ville. Je partage les inquiétudes des députés de tous les partis à la Chambre qui ont souligné que plusieurs petits cultivateurs sont forcés par les circonstances de déménager à la ville.

Bien souvent, à cause de leur âge et faute de formation, ceux qui ont cultivé la terre sont voués au bien-être social. C'est pourquoi j'estime qu'il est raisonnable de proposer à leur égard qu'il serait plus économique et préférable du point de vue social de leur assurer un revenu annuel minimum. Il serait bien préférable de les maintenir sur leurs terres et de leur assurer un modique revenu garanti en plus du bénéfice retiré de leur exploitation et de leur permettre de vivre selon leur goût. Ils ne seraient peut-être pas aussi à l'aise que les citadins, mais ils vivraient tout aussi bien sur le plan social. Ils auraient la satisfaction de conserver le même genre de vie sans avoir à s'exiler en ville. J'aimerais donc proposer aujourd'hui au ministre de l'Agriculture et au gouvernement l'idée d'un revenu annuel minimum garanti pour les cultivateurs dont les petites exploitations ne sont pas rentables. Je propose, vu les avantages économiques dont disposent les cultivateurs et les habitants des régions rurales grâce aux aliments qu'ils récoltent, même si leurs frais sont peut-être plus élevés, qu'on leur vienne en aide en leur versant une somme comparativement modique qui leur permettrait de continuer l'exploitation de leurs terres.

• (4.20 p.m.)

J'hésite à proposer un chiffre précis, mais celui de \$3,000 me paraîtrait un revenu de base annuel pour ces gens. Il me semble qu'avec une aide semblable, beaucoup plus de petits agriculteurs canadiens auraient la possibilité de rester dans le milieu rural qu'ils aiment. Cela serait une bonne chose parce que, sur le plan social, il serait avantageux pour le Canada que ses collectivités rurales soient peuplées de gens qui tiennent à y rester.

Je trouve qu'il est possible d'appuyer le bill, surtout après les derniers amendements qui y ont été apportés, en ce qui concerne ses effets sur l'industrie du bétail. Je l'appuie très volontiers dans sa version modifiée. Je suis convaincu que les éleveurs du Canada sont protégés comme ils l'ont demandé et que ceux de ma circonscription ne seront pas forcés d'accepter un plan de commercialisation à moins qu'ils ne soient convaincus que c'est bien ce qu'ils veulent et que les conditions du marché leur démontrent que ce plan serait dans leur intérêt, et à moins qu'ils n'expriment clairement leur opinion au gouvernement de leur province, à leurs propres associations de producteurs, à leurs représentants élus au Parlement et au gouvernement du Canada.